

L'OCPM célèbre ses 20 ans !

Aménagement du nouveau campus MIL dans Outremont, révision de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, examen de l'état de l'agriculture urbaine, réduction de la dépendance aux énergies fossiles, développement du technopôle Angus, modification des chemins d'accès au parc du Mont-Royal, portrait du racisme et de la discrimination systémique... autant de dossiers sur lesquels les Montréalais ont été appelés à se prononcer afin de prendre une part active aux décisions concernant l'avenir de leur ville. Depuis 2002, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) est en effet chargé de recueillir l'opinion des citoyens sur des sujets d'intérêt public et de préparer des recommandations destinées à soutenir la décision des élus. En 20 ans, plus de 160 rapports ont été remis à la Ville ou à ses arrondissements, qui portaient tant sur des projets de développement immobilier que sur des projets de planification urbaine, de valorisation des sites patrimoniaux ou sur tout autre sujet introduit par les citoyens dans le débat public. Ce cahier, préparé en partenariat avec l'OCPM, dresse le bilan des 20 premières années de cet organisme, tout en se questionnant sur l'avenir de la consultation publique.



De 2002 à 2022, plus de 160 consultations ont été tenues par l'OCPM, la plupart du temps sur des projets d'urbanisme et d'aménagement. VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR

Remettre aux citoyens les commandes de leur ville

Vingt ans exactement après sa première consultation publique, le 22 octobre 2002, le secrétaire général de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), Luc Doray, mesure le chemin parcouru. « Nous n'avions pas anticipé l'adhésion que l'Office susciterait », se réjouit celui qui prendra sa retraite fin décembre après deux décennies consacrées à donner la parole aux Montréalais.

ISABELLE DELORME
Collaboration spéciale

L'OCPM est né d'une dérive dans le processus de consultation publique sous l'administration du maire Pierre Bourque. Lorsque ce dernier prend les rênes de la Ville en 1994, la nouvelle équipe abroge le règlement municipal qui avait créé le Bureau de consultation de Montréal (BCM) en 1989. Obtenu après deux décennies de mouvements sociaux communautaires pour favoriser la participation citoyenne à l'aménagement de la ville, le BCM avait tenu des consultations marquantes sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu ou le plan d'aménagement du mont Royal, notamment.

L'administration Bourque confie les questions d'urbanisme à une commission du conseil municipal. « Les dossiers lui étaient passés en rafale, sans dispositifs de consultation. Cela a créé un malaise au fil des ans », raconte Luc Doray. Face au mécontentement des citoyens, la Ville met en place une commission indépendante pour travailler sur la tenue d'audiences publiques, qui préconise la création d'un office de consultation publique indépendant. Le 1^{er} janvier 2002, le projet de loi 170 fait d'une pierre deux coups en créant à la fois la nouvelle Ville de Montréal — une île, une ville — et l'OCPM, enchâssé dans la charte de la Ville. En voyant le jour grâce à un texte de loi, l'Office a les bonnes cartes en main pour demeurer indépendant et pérenne.

Un Office indépendant

« Nous avons conçu et mis sur pied l'OCPM à partir de rien », se souvient Luc Doray, qui est, à l'époque, nommé secrétaire général, sans savoir que l'aventure durera vingt ans. La petite équipe de trois personnes constituée par le premier président de l'Office, Jean-François Viau, pose les bases de fonctionnement de l'organisme, qui ne dépend d'aucun pouvoir politique. « Cette distance est très importante, car elle nous a permis de construire au fil des ans une sorte de forum où nous sommes un tiers neutre et crédible. Les gens ont l'impression fondée qu'ils s'expriment devant des commissaires qui n'ont pas d'idée préconçue ni d'intérêt sur les projets, partagent l'ensemble de l'information à laquelle ils ont accès et sont ouverts à la discussion », souligne le secrétaire général.

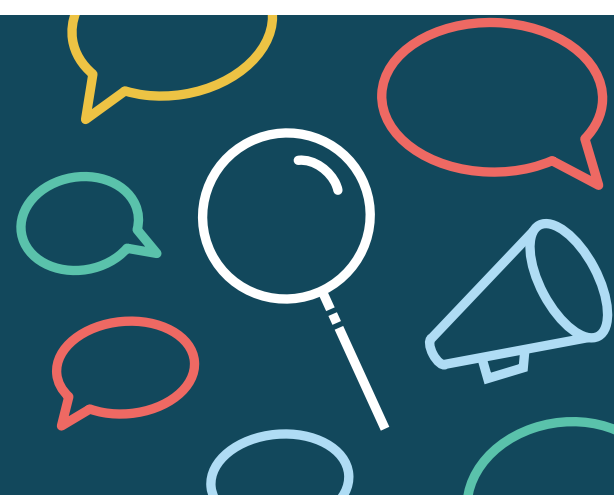
Lorsqu'un mandat est confié à l'OCPM, celui-ci nomme une commission qui sera chargée d'établir un rapport pour le conseil municipal à l'issue du processus de consultation. Celle-ci se déroulait au départ en deux temps : une séance d'information sur les différents aspects du

projet, puis une audience formelle publique. « Au fil des années, les dossiers se sont complexifiés et nous avons mis en place d'autres méthodes plus dynamiques », dit M. Doray. Les consultations en ligne viennent notamment enrichir l'arsenal d'outils de l'Office, qui se dote d'une page Facebook et d'un site Internet sur lequel toute la documentation et les rapports produits peuvent être consultés.

Une participation inclusive

De 2002 à 2022, plus de 160 consultations ont été tenues, la plupart du temps sur des projets d'urbanisme et d'aménagement, comme celle sur le plan de protection et de mise en valeur du mont Royal (rapport publié en 2008), dont la participation record avait montré l'attachement des citoyens à cette montagne. Certaines consultations de l'OCPM ont aussi porté sur des sujets touchant l'ensemble des Montréalais, comme la discrimination et le racisme systémiques (2018-2020) ou la réduction de la dépendance aux énergies fossiles (2015-2016).

VOIR PAGE F 3 : HISTORIQUE



L'art et la manière de faire participer la population

Au fil des ans, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a bâti son expertise dans l'art de recueillir l'avis du public. Mais la principale difficulté demeure d'aller chercher le point de vue de ceux qui ne le donnent pas facilement. Un travail de longue haleine qui porte aujourd'hui ses fruits.

ANNE-HÉLÈNE MAI
Collaboration spéciale



On a inversé notre modèle originel, selon lequel viennent à l'Office ceux et celles qui veulent bien participer pour se dire que c'était notre responsabilité, à nous, de faire participer les gens », explique Guy Grenier, coordonnateur des démarches participatives et membre du comité de direction de l'OCPM.

En 2014-2015, l'Office entame effectivement un changement de paradigme. Ce repositionnement venait d'un constat, celui du déséquilibre entre la participation des hommes et celle des femmes. À chaque consultation, elles représentaient moins de 40 % des participants. Les auditions d'opinion recevaient aussi une clientèle assez homogène : « Les gens qui viennent facilement sont des personnes au niveau d'éducation relativement élevé, en bonne situation économiquement, et qui sont déjà actives dans des groupes de la société civile », explique M. Grenier. En somme, « des gens qui ont l'habitude au quotidien de construire une rhétorique, un discours sur divers enjeux ». Dans sa forme traditionnelle, la consultation ressemble à un tribunal. « C'est très intimidant, ce n'est pas le genre d'exercice où tout le monde se sent à l'aise. »

Questionnaires électroniques

En 2008, première innovation, celle des questionnaires électroniques, dans le cadre de l'examen du projet de Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal. Plus de 2700 Montréalais et Montréalaises y répondent, alors que la moyenne des participants en présentiel ne dépassait jamais les quelques centaines. Les questionnaires en ligne sont dès lors entrés dans les habitudes de l'OCPM, tout comme la même année, les outils d'information en langage simplifié, pour les rendre accessibles à tous. Ils étaient entre autres destinés aux nouveaux arrivants, peu familiarisés avec le processus de consultation, certains venant en outre de pays où s'exprimer librement est inconcevable.

Mais c'est véritablement il y a huit ans, M. Grenier venant de se joindre à l'équipe, que l'organisme prend un virage hors des sentiers battus pour aller au-delà de la méthode traditionnelle « séance d'information, séance

Le public influe-t-il sur les décisions publiques ?

« Il ne faut pas chercher l'effet de la participation publique uniquement sur une décision ou sur un projet, » explique Louis Simard, professeur titulaire à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa. Il étudie la question depuis une quinzaine d'années, notamment au sujet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). « Les effets se voient sur plusieurs années, dans les pratiques professionnelles et les réflexes des décideurs politiques. »

Selon lui, le Québec accumule depuis plusieurs décennies une expérience riche en participation publique. Le BAPE, créé en 1978, puis l'OCPM, en 2002, sont devenus des espaces où se rencontrent régulièrement des experts, les porte-parole d'associations, des représentants gouvernementaux et autres parties prenantes. À travers ces rendez-vous, les valeurs et les principes de l'acceptabilité sociale se sont diffusés parmi les différents acteurs de chaque projet, estime le politologue. « On le voit d'ailleurs chez les promoteurs : les plus expérimentés voient la consultation publique comme un investissement, long, certes, mais nécessaire. Elle leur évite des délais et des coûts supplémentaires, car il n'y a rien de pire que de se faire renvoyer à la table à dessin quand le projet est refusé. » À titre d'exemple, le Conseil du patronat en environnement du Québec a publié en septembre son deuxième guide pour aider les entreprises à préparer l'acceptabilité sociale de leurs projets. Les promoteurs qui évitent de consulter les citoyens risquent de perdre la confiance des investisseurs et de ternir la réputation de leur entreprise, prévient le guide. Investissement Québec, notamment, exclut les entreprises qui « ne font pas preuve d'un comportement responsable envers les communautés dans lesquelles elles opèrent », selon sa Politique d'investissement responsable et de finance durable publiée en 2021.

Démocratie participative c. démocratie représentative

Un signe fort a aussi été donné par le chantier sur l'acceptabilité sociale, lancé par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en 2014 et qui a mené à une commission parlementaire. Plus qu'un effet de mode, Louis Simard voit la popularité de ce concept comme l'affirmation d'une culture organisationnelle politique et entrepreneuriale, où l'on tend le micro au citoyen. « Bien sûr, ce sont les autorités publiques qui tranchent au final, en imposant des conditions potentiellement inspirées des consultations publiques, admet M. Simard. Est-ce que ce devrait plutôt être aux instances participatives de décider du sort d'un projet ? N'oublions pas que les autorités politiques sont élues, donc redevables à la population. » La démocratie participative ne remplace pas la démocratie représentative : elle la complète, soutient-il. Cela dit, pour gagner en crédibilité et en légitimité, Louis Simard considère que les processus de consultation publique devraient garantir davantage de traçabilité des idées retenues, ou pas, dans la décision. La Ville de Montréal transmet parfois une rétroaction à l'OCPM, et les décrets gouvernementaux peuvent exiger qu'il y ait des comités de suivis pour certains projets. Mais rendre la traçabilité claire, transparente et accessible de façon systématique, « ce serait une étape de maturité, dans notre culture de la participation publique ».

de questions-réponses et auditions d'opinion ». Des trouses « prêt-à-consulter » sont conçues, pour permettre à des petits groupes, de leur propre chef, d'organiser leur activité de consultation et de débat, à la maison, au travail, au parc ou encore au restaurant, puis d'envoyer les résultats à l'OCPM.

« On a lancé ça dans le cadre de la consultation sur la réduction de la dépendance aux énergies fossiles en 2015, relate Guy Grenier. On s'est alors aperçus que 70 % des organisateurs étaient en fait des organisatrices. » Les femmes sont plus à l'aise en petit comité, et par groupe d'affinités, a pu observer l'Office. Même constat pour les personnes issues des minorités culturelles. « Ça permettait de délocaliser les échanges, de les faire dans des lieux et à des horaires plus pratiques, dans un environnement où on se sent plus en confiance. »

À cette période, l'Office établit également des cibles de taux de participation par groupe.

L'expertise du quotidien

Ce qui intéresse l'Office, explique le coordonnateur des démarches participatives, c'est « l'expertise du quotidien », le vécu et les perceptions accumulées par les résidents. Une expertise qui peut être recueillie de manière indirecte, par le jeu notamment. En 2014, lors de la consultation sur le Secteur d'emplois du Plateau Est, les citoyens sont invités à jouer sur une carte maquette avec des Lego. Une expérience ludique qui sera par la suite répétée maintes fois. « De la pâte à modeler, des petits bâtons, des craies de couleur, on a essayé vraiment beaucoup de choses », énumère Guy Grenier, qui ajoute que, parfois, l'Office organise des jeux de rôle pour permettre aux participants de se mettre vraiment en situation.

Guy Grenier assure faire du sur-mesure. « Chaque consultation est différente, on ne peut pas répéter la même recette : on se réinvente constamment », indique celui qui considère cependant qu'à l'exception des questionnaires en ligne, le numérique n'a pas vraiment l'effet d'aller chercher plus de monde. Rien de mieux que le présentiel, estime-t-il.

C'est dans cette optique que l'Office a mis sur pied, l'été dernier, une escouade d'intercepteurs et d'interceptrices chargée d'interroger les passants lors de festivals et autres fêtes de quartier à travers la ville, et ce, dans le cadre de la consultation à grand déploiement Réflexion 2050. Et pour atteindre ceux qui seront les premiers concernés par le Montréal de l'an 2050, l'OCPM organise également des rencontres dans le milieu scolaire, ainsi qu'avec tous les conseils jeunesse d'arrondissement. Une stratégie à long terme, pour fidéliser des citoyens et citoyennes et les engager dans la durée.

Le droit d'initiative, ou comment forcer le débat

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le droit d'initiative permet à la population de Montréal d'obtenir une consultation publique sur des sujets mobilisateurs qui relèvent de la Ville ou d'un arrondissement. Depuis, trois consultations sur des questions touchant l'ensemble des Montréalais et menées par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) ont vu le jour de cette façon. Elles figurent parmi les plus marquantes de l'histoire de l'Office.

ISABELLE DELORME
Collaboration spéciale



« Ces consultations très importantes sont nées de la volonté des citoyens de forcer un débat sur quelque chose qui leur tient à cœur », souligne le secrétaire général de l'OCPM, Luc Doray. Trois thèmes globaux ont été portés par l'office à l'initiative des Montréalais : l'agriculture urbaine en 2011, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles en 2015 et le racisme et la discrimination systémiques en 2018. « Ce qui a caractérisé ces trois consultations, c'est la diversité et la spontanéité », résume Luc Doray.

Un droit inclusif

Pour être recevables, les demandes de consultation publique doivent recueillir un minimum de signatures en trois mois : 15 000 lorsque le sujet concerne la Ville (elles peuvent alors être portées par l'OCPM) et 5 % de la population de 15 ans et plus (jusqu'à un maximum de 5000) lorsqu'il concerne un arrondissement. « Toutes les personnes de 15 ans ou plus qui résident sur le territoire peuvent être demandeurs, quel que soit leur statut (du demandeur d'asile au citoyen canadien), et les signatures peuvent maintenant être recueillies électroniquement. Ce droit est donc très inclusif », souligne Luc Doray.

Pour Laurence Bherer, professeure titulaire à l'Université de Montréal et experte de la participation publique et de la démocratie locale, ce droit d'initiative « crée un collectif de citoyens qui seront attentifs à la consultation et pourront même continuer à se mobiliser dans le temps ». Le groupe Mobilisation 6600 Parcure MHM, par exemple, est né d'un droit d'initiative exercé en 2017 au niveau d'un arrondissement pour proposer d'autres options concernant le développement industriel dans le quartier Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à Montréal.

Des avancées significatives

« Le droit d'initiative demande souvent à la Ville de préparer un dossier. Cela a permis de faire sortir des informations que l'on n'avait pas auparavant », souligne Laurence Bherer.

Une consultation cruciale sur un sujet délicat

Le 27 juillet 2018, le service du greffe de la Ville de Montréal reçoit une pétition de 22 000 signatures demandant la tenue d'une consultation publique sur le racisme et la discrimination systémiques. En exerçant leur droit d'initiative, ces citoyens ont permis à la Ville d'ouvrir les yeux sur la réalité vécue par un tiers des Montréalais et d'agir pour préserver leurs droits.

La demande des citoyens était très forte. « À l'époque, nous n'acceptons pas les signatures en ligne. Les gens ont fait le tour des parcs et des associations pour que cette consultation hors norme puisse avoir lieu », raconte Ariane Émond, qui a coprésidé la commission de l'OCPM sur cette question. Ils souhaitaient que la Ville « regarde les faits pour voir jusqu'à quel point, dans ses compétences, elle pouvait avoir des attitudes, des procédures et des programmes qui créent des barrières pour beaucoup de personnes », dit-elle.

Les résultats ont été éloquentes. Surprise par cette demande, la Ville met sept mois pour réunir les statistiques demandées par les cinq commissaires en matière d'emploi, de culture et de logement notamment. Pendant ce temps, la commission mandatée par l'OCPM parcourt les quartiers pour recueillir des témoignages de fonctionnaires et de citoyens. Lorsqu'elle finit par recevoir les éléments de la Ville, ils sont jugés très insatisfaisants. « J'ai malheureusement été confortée dans le fait que la Ville confondait l'intégration des personnes immigrantes avec le racisme et la discrimination systémiques », indique Maryse Alcindor, coprésidente de la commission avec Ariane Émond. Certes, Montréal accueille beaucoup d'immigrants, mais « elle est aussi le berceau d'une importante population racisée », pointe-t-elle.

Profilage racial

La commission met en lumière deux chiffres au cours de sa mission : 59 % de la population montréalaise est née à l'étranger ou a un parent né à l'étranger, et plus de 34 % des Montréalais interrogés disent qu'ils appartiennent à une minorité visible. « Nous avons réveillé la Ville, qui dormait sur l'existence de ces citoyens », souligne M^{me} Émond.

Le rapport de l'OCPM dévoile le profilage racial. « Certains groupes de citoyens, en raison de leur race, de leur ethnicité ou de leur langue, sont interpellés plus facilement par la police, par exemple », explique Maryse Alcindor. Parmi ses 38 recommandations, le rapport préconise la nomination d'un commissaire qui se consacrera à ces questions.

« Quelques jours après le dépôt de notre rapport, la Ville a officiellement reconnu le caractère systémique du racisme et de la discrimination dans ses compétences et s'est formellement engagée à tout mettre en œuvre pour réduire ces barrières douloureuses envers une si grande partie de ses citoyens », se souvient Ariane Émond. En janvier 2021, Bochra Manai, la première commissaire à la lutte contre le racisme, était nommée. « La Ville a pris nos 38 recommandations et en a fait sa feuille de route », se réjouit Ariane Émond. Pour Maryse Alcindor, cette consultation historique a également eu un impact dans le rapport des citoyens avec la Ville : « Les Montréalais ont regagné une certaine confiance vis-à-vis de leur administration grâce au contenu de cette consultation, mais aussi à la transparence de son processus. »

rer. La consultation sur le racisme et la discrimination systémiques a par exemple forcé la Ville à documenter ses pratiques en la matière.

Ce droit a également permis de

mettre certains sujet à l'ordre du jour. « Lorsque la consultation sur l'agriculture urbaine a été sollicitée en 2011, on ne parlait presque pas de ce sujet. Elle a eu pour effet de créer

un momentum et d'organiser les acteurs ensemble. Et aujourd'hui, ce thème est omniprésent », constate la professeure. Cette initiative, qui avait recueilli 29 000 signatures, avait permis de faire découvrir un florilège d'interventions citoyennes qui se faisaient déjà à Montréal, indique Luc Doray. « Il y avait des jardins communautaires, mais aussi d'autres initiatives locales intéressantes. Je me souviens, par exemple, d'un groupe de jeunes citoyens qui proposait à des résidents âgés disposant d'un jardin de récolter leurs fruits pour leur en donner une portion et de distribuer l'autre à des banques alimentaires afin d'éviter le gaspillage », indique-t-il.

Pour le secrétaire général, ces grandes consultations d'initiatives citoyennes sont très intéressantes, car elles se font en association avec les citoyens requérants et génèrent des participations variées et spontanées. « Lors de l'une de nos séances de consultation sur la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, un groupe de grands-mères, dénommé les « Montreal Raging Grannies » (les grands-mères enragées de Montréal), sont venues chanter leur désespoir de voir ces énergies prendre autant de place dans notre consommation quotidienne. Des enfants avaient également dessiné des solutions », se souvient Luc Doray.

Pour Laurence Bherer, l'usage du droit d'initiative a atteint une certaine maturité après 12 ans d'existence. Il a parfois dépassé le cadre de Montréal pour amener des dossiers devant l'Assemblée nationale (comme le controversé projet de Cité de la logistique dans le quartier de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, abandonné pour un projet plus vert en 2018).

« Le droit d'initiative gagnerait à être encore plus connu des citoyens, car il ouvre des fenêtres intéressantes en matière de discussions, de mobilisations et de décisions », estime-t-elle. Les restrictions sur le Publisac (consultation publique sur la distribution des circulaires) et la nomination d'une commissaire à la lutte contre le racisme et la discrimination figurent parmi les décisions récemment obtenues grâce à ce droit.

Bochra Manai est devenue commissaire à la lutte contre le racisme de Montréal en 2021, à la suite d'une pétition citoyenne déposée en 2018 qui a mené à une consultation publique pour faire émerger des solutions.

MARIE-FRANCE COALLIER LE DEVOIR

Des consultations pour tous

HISTORIQUE

SUITE DE LA PAGE F 1

L'une des priorités de l'Office a toujours été de s'assurer que toutes les personnes le désirant se sentent à l'aise pour s'exprimer, indique Luc Doray. Il a, par exemple, organisé des séances de préparation avec l'aide de travailleurs communautaires et a développé des trousseaux de participation publique pour permettre à des groupes de débattre entre eux et de fournir leurs recommandations. Pour une consultation dans le quartier Namur-Hippodrome, l'Office est même passé par les enfants scolarisés de parents non francophones pour réussir à informer ces derniers.

Au fil des ans, le public montréalais n'a pas été le seul à jouer le jeu. « Les promoteurs immobiliers ont intégré nos processus dans leur façon de travailler, se réjouit Luc Doray. Ils nous voyaient sans doute au

départ comme une étape à franchir, mais peu à peu, la plupart se sont rendu compte que lorsque la consultation intervient suffisamment en amont [avant qu'il n'y ait trop d'investissement], elle permet de rendre les projets plus acceptables socialement, mais aussi de les bonifier. »

« Les gens ont l'impression fondée qu'ils s'expriment devant des commissaires qui n'ont pas d'idée préconçue ni d'intérêt sur les projets, partagent l'ensemble de l'information à laquelle ils ont accès et sont ouverts à la discussion »



VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR

L'OCPM en quelques chiffres

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été institué le 1^{er} janvier 2002 par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, afin d'assurer un processus de concertation publique crédible et transparent. Les membres de cet office indépendant ne sont ni des élus ni des employés municipaux.

163 consultations ont été tenues depuis le 22 octobre 2002. 53 % concernaient la planification et la réglementation (pour des projets de modification sur le plan de l'urbanisme ou directeur, par exemple), 27 %, des projets immobiliers, 14 %, le patrimoine et les espaces verts et 3 %, un droit d'initiative (une procédure émanant des citoyens).

Ces dix dernières années, l'Office a obtenu près de 7300 opinions écrites ou orales présentées et 81 600 participations à une activité en personne ou en ligne. Elle a collaboré avec près de 20 organismes internationaux, nationaux, provinciaux et locaux et donne de multiples conférences à l'international, constituant un exemple de participation citoyenne.

L'avocat Martin Galarneau, qui a une longue expérience en affaires immobilières
TGTA



Deux regards sur l'OCPM

Martin Galarneau et Dinu Bumbaru fréquentent l'Office depuis longtemps, en connaissant les rouages, de même que sa valeur

ANDRÉ LAVOIE
Collaboration spéciale

MARTIN GALARNEAU L'OCPM est un allié, pas un obstacle

« Il y a 10-15 ans, plusieurs promoteurs immobiliers craignaient l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) et le percevaient comme un empêchement de tourner en rond. Aujourd'hui, se réjouit Martin Galarneau, la perspective a beaucoup évolué, particulièrement pour une toute nouvelle génération de promoteurs. »

L'avocat de formation en fait partie, reconnaissant « son travail formidable », et comprenant que ce processus démocratique ouvert et transparent ne peut que bonifier les projets qui passent sous sa loupe.

Egalement détenteur d'un certificat en affaires immobilières et d'une maîtrise en urbanisme, cet associé

de la firme TGTA comprend bien le caractère singulier de Montréal, de même que les rouages complexes de la politique. Ancien sous-ministre provincial chargé de la métropole au début des années 2000, Martin Galarneau sait en effet que les processus consultatifs peuvent être parfois « laborieux » mais essentiels. « Je connais la chose publique et je suis d'abord et avant tout un passionné de Montréal. Alors, comme promoteur, être en lien avec l'OCPM, c'est tout aussi naturel que souhaitable. »

Pour plus de diversité dans les opinions

Il se souvient ainsi très bien de son premier projet soumis à l'OCPM. En 2009, Le Castelnau allait transformer de fond en comble l'Institut des sourds-muets de Montréal, immense bâtiment historique construit en 1918 situé sur le boulevard Saint-Laurent, à deux pas du parc Jarry. Ce fut le

« Je connais la chose publique et je suis d'abord et avant tout un passionné de Montréal. Alors comme promoteur, être en lien avec l'OCPM, c'est tout aussi naturel que souhaitable. »

début d'un long processus de consultations et d'auditions devant de nombreux comités, dont l'OCPM, pour ce qui était alors la phase 1 d'un vaste complexe immobilier.

Des personnes malentendantes s'inquiétaient de la disparition d'un pan de leur histoire. Comme le promoteur était bien au fait de leurs préoccupations, il a pu y répondre.

« Nous étions déjà en lien avec eux, précise Martin Galarneau, et en allant devant l'OCPM, ils formalisaient en quelque sorte leur démarche. Cela m'a prouvé la pertinence de l'Office, mais aussi l'importance, en tant que promoteur, d'organiser des activités auprès du grand public ainsi qu'avec les parties prenantes. Au-delà des obligations juridiques, les consultations doivent faire partie de nos pratiques. »

Au moment où l'OCPM célèbre ses 20 ans, Martin Galarneau lui souhaite un avenir sous le signe de la diversité

des opinions. « L'organisme a développé de nouvelles approches et doit continuer en ce sens. Car pendant longtemps, nous entendions les mêmes personnes, les mêmes groupes, et ils n'étaient pas toujours représentatifs. Rejoindre une jeune famille dont les deux parents travaillent, c'est important, car ces gens-là ont des choses à dire. Mais ont-ils la possibilité de participer à une consultation ? »

L'associé de la firme TGTA croit aussi qu'il doit continuer à protéger sa neutralité. « Nous sommes tous d'accord avec les préceptes du développement durable, mais ce n'est pas le boulot de l'OCPM. Entre un projet domiciliaire pas tout à fait LEED [Leadership in Energy and Environmental Design], construit au-dessus d'une station de métro, et un autre complètement LEED, construit au milieu d'un champ, lequel des deux est le plus vert ? » Selon lui, l'OCPM n'est pas habilité à en décider.

Une expertise à partager

Unique en son genre lors de sa création il y a 20 ans, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) s'est en quelque sorte fait tout seul au fil des ans. Il collabore cependant avec d'autres municipalités, géographiquement proches ou plus lointaines, qui se nourrissent de son expérience pour bâtir leur propre système de participation citoyenne.

ISABELLE DELORME
Collaboration spéciale

La création de l'Office de participation publique de Longueuil (OPPL) résulte d'une promesse de campagne de la mairesse de la ville depuis près d'un an, Catherine Fournier. « Beaucoup de municipalités québécoises, ou de citoyens, souhaiteraient se doter d'un organisme inspiré de l'OCPM, mais Longueuil est la seule à l'avoir fait », se félicite Julie Caron-Malenfant, nommée présidente de l'OPPL en mai dernier. Pour asseoir la pérennité de son office, la mairie de Longueuil a choisi de calquer sa base juridique sur celle de l'OCPM en l'enchâssant dans la charte de la Ville.

La présidente de l'OPPL s'appuie naturellement sur l'expérience de sa « grande sœur » montréalaise. « C'est le premier modèle vers lequel je me suis tournée pour travailler sur nos règles procédurales », explique celle qui souhaite proposer aux citoyens de Longueuil des processus tout aussi rassurants, balisés et prévisibles qu'à Montréal, mais qui s'adapteraient au mandat plus large qui a été confié à l'OPPL.

« La Ville a choisi de créer un office de la participation — et non de la consultation — publique. Cela nous permet d'explorer la palette de dispositifs participatifs qui existent aujourd'hui », souligne-t-elle. Des panels

de citoyens par exemple, comme ceux mis en place par le président français, Emmanuel Macron, dans le cadre de la Convention citoyenne pour le climat. À Longueuil, un panel de 15 citoyennes et citoyens a produit un avis sur l'aéroport Montréal Saint-Hubert, situé sur son territoire, et qui sera publié par l'Office le 1^{er} novembre prochain.

« Un interlocuteur de premier choix »

Julie Caron-Malenfant échange régulièrement avec l'OCPM pour effectuer ses arbitrages. « Je bénéficie de leurs conseils, de leur expérience et de leur regard sur les options qui n'entrent pas dans leur cadre, mais qui peuvent s'offrir à nous. C'est un interlocuteur de premier choix pour moi dans la création de cette nouvelle entité », confie-t-elle.

L'effectif de l'OPPL (trois personnes à temps plein et une à temps partiel actuellement) devrait passer d'ici 2023 à 6 personnes à temps plein et à 6 commissaires *ad hoc* — une structure plus petite que l'OCPM, mais d'un modèle comparable. Comme ce dernier ne s'est pas construit en un jour, Julie Caron-Malenfant entend prendre le temps de poser des bases solides pour l'OPPL. « Notre principal défi sera de démontrer ces prochaines années que la participation publique peut être constructive et productive, et bénéficier à l'ensemble de la communauté de Longueuil », dit-elle.

Des Français inspirés

« Nous échangeons avec l'OCPM depuis plus de dix ans », indique pour sa part Pierre Houssais, directeur de la prospective et du dialogue public à la Métropole du Grand Lyon, en France. Les deux institutions de consultation publique ont des histoires distinctes, qui expliquent leurs différences. « Office indépendant né d'une période de crise de confiance, l'OCPM se pose comme une sorte de tiers neutre. De notre côté, nous étions une intercommunalité (devenue aujourd'hui une collectivité territoriale) avec un enjeu démocratique, qui cherche à recueillir les avis de ses citoyens sur ses projets », explique le directeur. Lorsqu'il a pris son poste en 2010, la métropole de Lyon était la première intercommunalité française à mettre en place une charte de la concertation citoyenne.

De ces deux histoires sont donc nées deux pratiques différentes. « L'impartialité de l'OCPM est très intéressante, estime Pierre Houssais. Son rôle visant à garantir la qualité du dialogue nous inspire. En tant que collectivité territoriale, nous sommes au service des projets [que nous cherchons à améliorer] et de l'intérêt général. » Mais influencé par cette impartialité montréalaise, la Métropole de Lyon fait de plus en plus intervenir la Commission nationale du débat public dans des consultations sur des grands projets. « Elle peut être un peu comparée à l'OCPM dans son rôle de tiers garant du dialogue », dit-il.



À Longueuil, un panel de citoyens a produit un avis sur l'aéroport Montréal Saint-Hubert afin d'avoir une vision plus claire de l'acceptabilité sociale du projet d'agrandissement.

CREATIVE COMMONS

Un ancrage solide

D'autres différences enrichissent les échanges entre les homologues français et québécois, notamment la fonction de médiation de l'OCPM. « Nous sommes moins dans cette recherche de consensus et d'engagements réciproques, car nos concertations portent sur des projets sur lesquels nous sommes maîtres d'ouvrage. Mais nous pouvons les amender sur ce qui nous paraît négociable », dit Pierre Houssais. Par ailleurs, l'OCPM met aux débats des projets d'aménagement assez avancés, tandis que la métropole lyonnaise cherche à recueillir l'avis de ses citoyens plus en amont, pour prévenir les faiblesses des projets.

« L'impartialité de l'OCPM est très intéressante. Son rôle visant à garantir la qualité du dialogue nous inspire. »

Le directeur des opérations d'Héritage Montréal, Dinu Bumbaru
RÉMY BOILY



DINU BUMBARU La pédagogie de la cité

Non seulement Dinu Bumbaru a vu la métropole québécoise se transformer au fil des décennies, mais il a participé étroitement à la redéfinition de son image et de ses contours. Depuis maintenant 40 ans, le directeur des opérations d'Héritage Montréal se pose en témoin privilégié des bouleversements qui ont façonné la ville.

L'homme ne compte plus les consultations auxquelles il a participé, ayant aussi suivi à la trace l'évolution des organismes chargés de le faire... ou pas ! Car avant l'élection de Jean Doré à la mairie de Montréal en 1986, le pouvoir était le plus souvent concentré entre les mains d'un seul homme : Jean Drapeau. On lui doit Expo 67 et les Jeux olympiques de 1976, mais aussi de violentes décisions unilatérales. « On a vu une quantité de démolitions et de décisions prises dans la plus grande opaci-

té, ce qui prêtait le flanc aussi bien à la corruption qu'à l'imbécillité. »

Un grand ménage s'imposait et c'était d'ailleurs ce que promettait le Rassemblement des citoyens de Montréal, parti dirigé par Jean Doré à partir de 1982. « À la fin des années 1980, nous sommes entrés dans une phase de modernisation profonde, une révolution tranquille à l'échelle montréalaise, se souvient Dinu Bumbaru. La création du Bureau de consultation de Montréal [dont des experts et des élus étaient membres, et dissous plus tard par Pierre Bourque, à son arrivée au pouvoir en 1994] ainsi que la mise en place du premier plan d'urbanisme en 1992 ont été de bons instruments. »

« [Montréal] va se transformer, c'est inévitable. Mais arrêtons de rêver de Copenhague comme autrefois de Los Angeles : que Montréal se "montréalise" ! »

Ne pas se substituer aux élus

Mais pour que chaque voix se fasse entendre et compte, un organisme indépendant et impartial s'avérait nécessaire. Calqué en 2002 sur le modèle du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec, l'Office de consultation publique de Montréal offre cet espace « pour que la population puisse comprendre les enjeux, mais aussi interroger les promoteurs ou les porte-parole d'un projet », souligne Dinu Bumbaru. Et attention, précise cet amoureux du patrimoine québécois : « Informer n'est pas la même chose que vendre ! L'OCPM crée un décorum où tous sont invités à observer les règles du jeu, car ce n'est pas une foire d'empoigne. »

Pour installer un tel climat, « il faut des commissaires compétents, à l'écoute et heureusement, l'OCPM a le talent pour les trouver », favorisant cette « pédagogie de la cité » que Dinu Bumbaru juge essentielle. L'Office doit formuler la meilleure synthèse de toute l'information reçue, mais l'architecte de formation croit aussi qu'il ne doit pas se substituer aux élus.

Comment celui qui en a vu la naissance il y a 20 ans envisage-t-il les 20 prochaines années de l'OCPM ? « En 2042, nous fêterons le 400^e anniversaire de Montréal. Souhaitons que l'Office puisse continuer à en faire une ville participative. Elle va se transformer, c'est inévitable. Mais arrêtons de rêver de Copenhague comme autrefois de Los Angeles : que Montréal se "montréalise" ! »



« Contrairement à l'OCPM, nous n'intervenons pas, ou très peu, sur des enquêtes publiques et autres concertations très réglementaires. Notre processus est donc moins formalisé », explique celui qui observe avec intérêt la rigueur respectée par l'office québécois (annoncer toutes les étapes à l'avance, retranscrire fidèlement l'ensemble des entretiens, etc.). « Cela peut à terme stériliser le débat par rapport à nos concertations moins balisées, qui sont parfois très conflictuelles et théâtrales ! Mais ce formalisme, qui présente l'avantage de rappeler la position de l'OCPM aux citoyens, est tout de même inspirant », dit le

Français. Son équipe a d'ailleurs développé des outils numériques qui, sans être des comptes rendus formels, permettent d'afficher des avis et de voter sur ces derniers.

Pierre Houssais suit de près les innovations de l'Office au fil des ans, tant sur la forme (les outils) que sur le fond (les thèmes des consultations). Il salue cette capacité à évoluer tout en restant fidèle à ses fondamentaux : « À notre époque de défiance vis-à-vis des institutions et de prédominance des réseaux sociaux, une telle institution garante disposant d'un ancrage solide avec cette grande exigence formelle, c'est précieux ! »



Isabelle Beaulieu, qui a pris la tête de l'OCPM en février dernier
MARIE-FRANCE COALLIER LE DEVOIR

Un avenir « lumineux »

Même si selon sa présidente, Isabelle Beaulieu, il faudra aussi s'affairer à chasser quelques nuages, en parvenant notamment à diversifier les publics

ANDRÉ LAVOIE
Collaboration spéciale

2,7 millions de dollars

C'est le budget de fonctionnement de l'OCPM en 2022. En 20 ans, il n'a augmenté que de 700 000 dollars.

En 2012, la commission Charbonneau avait élaboussé le maillage de Montréal, Gérard Tremblay, le forçant à la démission, lui qui était aux commandes de la ville depuis dix ans. Le parfum de scandale entourant son administration a d'ailleurs camouflé ses legs, dont la création, en 2002, de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).

Son prédécesseur, Pierre Bourque, avait mis la clé dans la porte du Bureau de consultation de Montréal, symbole d'une ville plus ouverte aux idées de ses citoyens à l'heure de la transformer. La nécessité d'un espace d'informations et d'échanges, animé par des commissaires experts en divers domaines, et non pas des élus, a vite fait son chemin : l'OCPM est depuis devenu un modèle unique en son genre.

À son arrivée en 2015 à titre de commissaire, Isabelle Beaulieu était loin de se douter qu'elle en deviendrait un jour la présidente — elle en a pris la tête en février dernier —, même si son parcours la préparait très bien à cette fonction. Docteure en sciences politiques, membre du Conseil supérieur de la langue française dans les années 2000, ancienne directrice du bureau du Québec à Washington, on la croit sur parole lorsqu'elle parle avec ferveur des bienfaits de la démocratie participative.

Celle qui a succédé à Dominique Ollivier, aujourd'hui présidente du comité exécutif de Montréal, entend bien poursuivre les chantiers amorcés sous sa gouverne, tout en reconnaissant que de nouveaux défis se pointent à l'horizon. Car si la réalité pandémique est toujours présente, plus de deux ans après la première vague de COVID-19, d'autres enjeux se profilent.

« On va se le dire : la participation, c'est difficile, reconnaît d'emblée Isabelle Beaulieu. Faire sortir les gens de la maison, les amener à penser collectivement au collectif, c'est beaucoup plus complexe qu'avant. » Cela ne veut pas dire que l'OCPM reste les bras croisés devant une certaine apathie citoyenne, la présidente étant fière de souligner que toutes les consultations menées par son organisation sont désormais hybrides et donc accessibles au plus grand nombre.

Débattre pour mieux bâtir

L'OCPM reçoit des mandats de consultation du conseil municipal et du comité exécutif de la Ville de Montréal, qui confient à cet organis-

me indépendant la tâche d'organiser des discussions éclairées sur des enjeux portant aussi bien sur la préservation d'un site patrimonial, sur la construction d'une grande infrastructure ou sur un plan d'aménagement urbain.

Lorsque l'on sait à quel point les citoyens ou certains groupes de pression peuvent être réfractaires aux changements, on comprend que l'OCPM navigue parfois en eaux troubles et doit toujours s'afficher comme « un tiers neutre », rappelle Isabelle Beaulieu avec fierté. Selon la présidente, l'Office doit surtout contrer un phénomène vieux comme le monde, mais exacerbé par la polarisation des débats : le fameux syndrome du « pas dans ma cour ».

Devant un nouvel hôpital ou la revalorisation d'un ancien secteur industriel, les transformations soulèvent souvent des enjeux inédits et de vieilles craintes, comme l'augmentation de la circulation et la redéfinition de la trame sociale d'un quartier. Dans ce contexte, « l'Office est un formidable outil, souligne Isabelle Beaulieu, car il propose un dialogue avec tous les Montréalais, pas seulement les voisins du projet, permettant ainsi aux citoyens de se projeter dans la ville du futur et d'imaginer celle que l'on veut ».

Mettre en évidence l'intelligence collective

Alors qu'au siècle dernier, les consultations se déroulaient en général uniquement à l'hôtel de ville, le leitmotiv de l'OCPM est, depuis longtemps, d'aller là où vit la population et de lui offrir le maximum d'informations au moment de se faire une tête sur un projet dont il faut discuter en profondeur. « Ce n'est pas une démarche d'éducation, mais de bien informer les citoyens pour qu'ils puissent confronter leurs idées. Avant de demander aux gens ce qu'ils en pensent, nous devons leur donner le maximum d'outils. C'est de cette façon que l'on arrive à mettre en évidence l'intelligence collective. »

Or, ce n'est pas toujours simple lorsque les intérêts particuliers prennent le pas sur le bien commun. La présidente de l'OCPM en est bien consciente. « On le voit, en ce mo-

ment, avec les consultations autour d'un très gros dossier, le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050, où l'on aborde la question de la densification urbaine. C'est énorme et fondamental parce que ça touche tous les Montréalais. Si on leur demande où l'on doit densifier, la réponse est simple : partout sauf près de chez moi ! » C'est ainsi que des débats s'appuyant sur des faits et des informations vérifiées peuvent dissiper bien des craintes. À condition, bien sûr, d'y participer.

La consultation a un bel avenir devant elle

Alors que l'OCPM célèbre son 20^e anniversaire d'existence, l'avenir apparaît lumineux à plusieurs égards, même si quelques nuages assombrissent les réjouissances. L'organisme a-t-il toujours les moyens de ses ambitions ? Est-il capable de répondre aux demandes des élus pour favoriser l'innovation, la participation et la diversification des publics ? Isabelle Beaulieu le souhaite, mais se demande bien avec quel argent.

« Notre budget de fonctionnement était de 2 millions de dollars il y a 20 ans. Il est de 2,7 millions aujourd'hui... » indique-t-elle. À l'heure de l'inflation galopante et du déploiement technologique de l'organisme, cette donnée est assurément un frein à son développement.

Enfin, même s'il n'est (surtout) pas un tribunal, certains aimeraient que les recommandations de l'OCPM soient plus contraignantes. Selon la présidente, les décisions finales reviennent certes aux élus, mais celles-ci sont souvent plus éclairées lorsqu'elles tiennent compte du savoir citoyen. Elle reconnaît par ailleurs une faiblesse du côté du suivi des propositions formulées.

« Nous devrions en être informés, affirme-t-elle. Certains arrondissements le font systématiquement ou presque. C'est le cas de Ville-Marie, qui nous revient souvent avec une liste de ce qui a été accepté, de ce qui ne le sera pas et de ce qui sera inclus plus tard, dans un futur règlement. Inscrire cette obligation constitue pour nous une importante revendication. »

« Faire sortir les gens de la maison, les amener à penser collectivement au collectif, c'est beaucoup plus complexe qu'avant »

Les organisateurs du colloque ont pris la décision de déborder du strict cadre des activités de l'OCPM en se penchant sur la pratique même de la consultation publique.

GETTY IMAGES



MONTRÉAL PARTICIPE !

Tirer les leçons de 20 ans de consultation publique

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) profite de son vingtième anniversaire pour lancer une réflexion sur la pratique de la consultation publique. Celle-ci prend la forme d'un colloque intitulé Montréal participe !, qui se tiendra les 26 et 27 octobre prochains à la Maison du développement durable.

PIERRE VALLÉE
Collaboration spéciale

L'OCPM a pris la sage décision de demander au réseau Villes Régions Monde (VRM) de collaborer à l'élaboration du colloque, et trois de ses membres, soit Laurence Bherer, professeure en sciences politiques à l'Université de Montréal, Florence

Paulhiac, professeure en études urbaines à l'UQAM, et Mario Gauthier, professeur en sciences sociales à l'UQO, ont accepté d'agir comme organisateurs. « En faisant appel au réseau VRM, précise Florence Paulhiac, l'OCPM reconnaissait d'emblée qu'elle n'était peut-être pas la mieux placée pour s'autoévaluer. »

VRM regroupe présentement 70 chercheurs environ, la plupart québécois, mais aussi quelques chercheurs

étrangers, qui ont comme point commun de s'intéresser aux études urbaines, explique Mario Gauthier. Il ajoute que « le but, évidemment, est de collaborer et d'en faire profiter les étudiants, mais aussi d'assurer le transfert des connaissances vers les acteurs en affaires urbaines ».

Débatte des meilleures pratiques

L'objectif du colloque est d'abord de se pencher sur les pratiques en matière de consultation publique de l'OCPM. « Lorsque nous avons accepté le mandat il y a deux ans, nous nous sommes rapidement aperçus qu'il existait très peu d'études sur les pratiques de l'OCPM, raconte Florence Paulhiac. Notre première tâche a donc consisté à recueillir des données sur l'OCPM et à les analyser afin de dégager des pistes de réflexion. »

Les organisateurs ont par ailleurs pris la décision de déborder du strict cadre des activités de l'OCPM. « Oui, l'OCPM est au cœur de notre démarche, mais des consultations publiques, il s'en fait ailleurs qu'à Montréal, souligne Mario Gauthier. En quoi sont-elles différentes ? Est-ce que les connaissances sont transférables ? Quelles sont les meilleures pratiques ? Ces questions nous ont fait comprendre que le colloque devait aussi se pencher sur la pratique même de la consultation publique. »

Les organisateurs ont donc adopté une approche qui repose sur trois axes. « Dans un premier temps, il faut faire une rétrospective des activités des vingt dernières années afin de cerner l'évolution de la pratique, explique Florence Paulhiac. Ensuite, il faut poser un regard critique sur cette pratique afin de distinguer ce qui fonctionne de ce qui ne fonctionne pas. Et en dernier, il faut faire de la prospective. Quels seront les nouveaux défis sociaux qui nécessiteront une consultation publique ? Et comment la consultation publique doit-elle évoluer pour répondre à ces nouveaux défis ? »

Points de vue sur l'OCPM

Parmi les intervenants, Pierre Houssais, directeur de la Prospective et du Dialogue public du Grand-Lyon, donnera la conférence d'ouverture. « M. Houssais est un familier de Montréal et il est venu à de nombreuses occasions parce qu'il s'intéresse de près au travail accompli par l'OCPM », indique M^{me} Paulhiac. Et Mario Gauthier de préciser : « Bien

Trois panels à ne pas manquer

• *Multiplier les espaces de participation pour inclure plus de citoyens : quelles leçons et quels défis pour la consultation publique ?* Mercredi 26 octobre de 13 h 30 à 15 h. L'occasion de tirer les leçons des expériences d'inclusion à l'OCPM et de s'interroger sur les différentes manières d'encourager les citoyens à participer.

• *Le droit d'initiative en matière de consultation publique : une méthode souple de démocratie directe ?* Mercredi 26 octobre de 15 h 30 à 17 h. Une conversation qui reviendra sur les gains et les résultats tirés du droit d'initiative et de la manière dont il a permis de mettre à l'agenda montréalais certains sujets.

• *20 ans de participation du public et d'engagement citoyen : amélioration des pratiques et bonification des façons de faire.* Jeudi 27 octobre de 9 h à 10 h 30. Un panel qui dressera un bilan longitudinal de 20 ans de participation publique et d'engagement citoyen afin d'améliorer les pratiques.

sûr, il y aura des comparaisons entre les manières de faire à Montréal et celles qui se font à Lyon. Mais le gros de son allocution portera plutôt sur ce qu'il retient des pratiques de l'OCPM, ce qu'il a observé et ce qu'il a pu en apprendre. »

Évolution des consultations, rôle de l'OCPM à travers les temps, constats sociaux de telles démarches, leçons à en tirer... cette journée et demie sera l'occasion pour le réseau VRM de présenter les résultats de ses recherches au travers d'une dizaine d'activités.

Qui espère-t-on voir participer au colloque ? « Nous espérons ratisser le plus large possible, précise Mario Gauthier : universitaires, étudiants, décideurs publics et acteurs de la société civile. Bref, tous ceux concernés par la consultation publique. »

Montréal participe!

L'OCPM et Villes Régions Monde vous invitent à un colloque sur les 20 ans de l'Office de consultation publique de Montréal.

Un événement gratuit ouvert à toute la population.

INSCRIVEZ-VOUS AU COLLOQUE et CONSULTEZ LE PROGRAMME

www.montrealparticipe.org

QUAND
26 et 27 octobre

OÙ
Édifce Wilder
1435, rue De Bleury
Maison du développement durable
50, rue Sainte-Catherine Ouest

Merci!

L'Office de consultation publique de Montréal tient à saluer et remercier les 81 personnes qui ont agi à titre de commissaires lors des consultations tenues par l'Office. Grâce à leur professionnalisme et leur engagement envers la démocratie participative, les points de vue de la population montréalaise ont été écoutés, pris en compte et ont éclairé la prise de décision des autorités.

Maryse Alcindor	Habib El-Hage	Renée Lescop
Priscilla Ananian	Ariane Émond	Marie Lessard
Yves Archambault	M ^{re} Claude Fabien	Marie Claude Massicotte
Yves G. Archambault	Helen Finn	Suzann Méthot
Cláudia Atomei	Lise Gagné	Hélène Morais
André Beauchamp	Michel Gariépy	Antoine Moreau
Jocelyne Beaudet	Pierre Gauthier	Édith Mukakayumba
Isabelle Beaulieu	Christian Giguère	Marie Murphy
Mounia Benalil	Judy Gold	Martine Musau
Bruno Bergeron	Michel Hamelin	Coumba Ngom
Nicole Boily	David Hanna	Dominique Ollivier
Jean-Claude Boisvert	Alex Harper	Jean Paré
Bruno-Serge Boucher	Bernard G. Hogue	Nadja Raphaël
Marguerite Bourgeois	Jacques Internoscia	Louise Roy
Nicole Brodeur	Peter Jacobs	Louise Roy
Jean Burton	Stéphanie Jérémie	Danielle Sauvage
Jean Caouette	Taki Kérimian	Michel Séguin
Éric Cardinal	Luc Lacharité	Luba Serge
Danielle Casara	Marcèle Lamarche	Francine Simard
Pierre-Constantin Charles	Danielle Landry	Jean-François Thuot
Catherine Chauvin	Hélène Laperrière	Radouan Torkmani
Viateur Chénard	Myrna E. Lashley	Nicole Valois
Irène Cinq-Mars	Weber Laurent	Jean-François Viau
Claude Corbo	Hélène Lauzon	Arlindo Vieira
Lorène Cristini	Claude Lavoie	Joshua Wolfe
Louis Dériger	Marie Leahy	Nathalie Zingler
Alain Duhamel	Michel Lemay	
	Denis Leclerc	